

# 7544/1/20 REV 1

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 05 mai 2020

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 05 mai 2020

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Projet de décision du Conseil portant remplacement d'un membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, pour la Suède

E 14769





Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 24 avril 2020  
(OR. en)

7544/1/20  
REV 1

SOC 240  
EMPL 183  
SAN 141

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Projet de décision du Conseil portant remplacement d'un membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, pour la Suède

---

Les délégations trouveront en annexe le projet de décision du Conseil portant remplacement d'un membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, pour la Suède.

Projet de DÉCISION DU CONSEIL  
du ...  
portant remplacement d'un membre suppléant  
du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision 2003/C 218/01 du Conseil du 22 juillet 2003<sup>1</sup> relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, et notamment son article 3,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 12 mars 2019<sup>2</sup>, du 15 avril 2019<sup>3</sup>, du 14 mai 2019<sup>4</sup>, du 27 mai 2019<sup>5</sup> et du 8 juillet 2019<sup>6</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période se terminant le 28 février 2022.
- (2) Un siège de membre suppléant dans la catégorie des représentants des employeurs est devenu vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Cecilia ANDERSSON.
- (3) Le gouvernement suédois a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.  
<sup>2</sup> JO C 100 du 15.3.2019, p. 1.  
<sup>3</sup> JO C 142 du 23.4.2019, p. 20.  
<sup>4</sup> JO C 167 du 16.5.2019, p. 2.  
<sup>5</sup> JO C 185 du 29.5.2019, p. 3.  
<sup>6</sup> JO C 232 du 10.7.2019, p. 1.

## Article premier

M<sup>me</sup> Amelie BERG est nommée membre suppléante du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail en remplacement de M<sup>me</sup> Cecilia ANDERSSON, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 28 février 2022.

## Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil  
Le président

---